

des quelques dernières années. Nous nous vantions de la solidité de notre système de banque et de l'excellence de notre organisation. La députation sera peut-être étonnée d'apprendre que depuis 1865 nos Canadiens n'ont pas perdu moins de 40 millions des fonds qu'ils avaient placés dans les banques. Ces dernières ont été réorganisées en 1890, en même temps qu'était refondue la loi qui les concerne, et depuis lors les pertes sont loin d'avoir été ce qu'elles étaient au début. Il ne faut cependant pas oublier que, par suite de dépenses inconsidérées et des jeux de bourse de son gérant, la banque Ontario a mal tourné. Il ne nous faut pas oublier que la banque Sovereign s'est écroulée à cause d'un conseil d'administration trop enclin à se lancer dans des affaires de haute finance. N'oublions pas non plus que la Farmers' Bank a eu le même sort pour avoir obéi aux mêmes inspirations. Aussi, j'espère que, quand viendra devant cette Chambre la loi des banques, l'honorable ministre des Finances (M. White), que je connais depuis nombre d'années pour avoir fait des questions fiscales et économiques l'objet de laborieuses études et pour posséder également bien la théorie et la pratique de ces choses, verra à trouver le moyen d'obtenir une vérification plus soignée, de manière que la fortune du capitaliste, et les économies du déposant ne soient pos entièrement abandonnées à la garde de ceux qui parfois semblent oublier leurs fonctions de simples dépositaires.

Je compte que le ministre des Finances, aura le souci de nous assurer la plus grande liberté de circulation compatible avec la sécurité. Le pays grandit, et il faut ne tolérer rien qui empêche l'épanouissement de nos institutions financières. Un autre point sur lequel je désirerais appeler son attention, ce serait d'aviser à un moyen qui fasse sentir aux administrateurs et aux présidents des banques la responsabilité qu'ils portent. On semble croire dans certaines parties du pays que le poste d'administrateurs ou de président d'une banque ne comporte aucune signification; que, pour attirer les capitaux à la maison, il convient de mettre à profit la réputation d'hommes qui une fois la chose faite, sont regardés comme ayant rempli l'objet pour lequel on avait sollicité leur concours. Je crois savoir que le ministre des Finances a eu soin d'étudier ces choses, et qu'au moment de soumettre à notre examen la loi des banques, il aura découvert les mesures propres à nous assurer la fin vers laquelle nous tendons.

Venant de la province d'Ontario, province adonnée à l'agriculture, il n'est peut-être pas mauvais que je dise un mot de cette belle industrie. Comme on le sait, le droit de légiférer en matière d'agriculture est exercé concurremment par le

Dominion et par les provinces, avec cette restriction que, s'il y a conflit, la loi fédérale l'emporte sur celle de la province. Le Dominion et les provinces ont depuis quelque temps exécuté des travaux se rattachant à l'agriculture, et il n'y a pas à s'étonner si, dans l'exécution de ces travaux, il y a eu, dans une certaine mesure, empiètement d'un pouvoir sur l'autre et double action. Peut-être qu'en somme l'œuvre du Dominion a été davantage une œuvre d'expérimentation et de recherches, qu'elle s'est davantage rattachée à des questions internationales ou interprovinciales, pendant que celle de la province a été une œuvre d'éducation et de démonstration.

Nous avons eu à nous féliciter de ce que, à la dernière session, le budget a fait voir l'intention du Gouvernement d'affecter à des fins agricoles une somme de \$500,000. Sur cette somme, il y avait \$175,000 pour la province d'Ontario. Et nulle plus sage ou plus saine mesure ne pouvait, me semble-t-il, être adoptée que celle de mettre une partie de la richesse croissante du Dominion à la disposition des provinces, où fonctionne si avantageusement le mécanisme de l'éducation et de l'administration. On a défini l'éducation comme étant l'adaptation de l'individu aux choses au milieu desquelles il est appelé à vivre; définition triviale peut-être, mais c'est là, si j'en juge par l'œuvre qui se poursuit dans la province d'Ontario, le principe qui est à la base de ses entreprises. Par le collège agricole, Ontario s'efforce d'enseigner les règles scientifiques de l'agriculture. Par son œuvre de démonstration récemment entreprise—imitée depuis cependant dans les États qui nous avoisinent par certains des chemins de fer et autres grandes compagnies dans l'espoir d'augmenter la productivité du sol—le travail se fait sur la terre du cultivateur. On n'y dit pas, mais on montre comment faire. Le représentant de la région pourvoit aux besoins de la société de la même manière que le médecin, les honoraires en moins. Ce travail a été si éminemment satisfaisant que l'argent mis l'année dernière à la disposition de la province d'Ontario a été employé à élargir la sphère de son action agricole. Ontario s'efforce de rendre plus confortable la vie sur la ferme. On nous a depuis quelques années beaucoup parlé du coût élevé de l'existence, et nous avons lu de nombreux rapports traitant des diverses causes qui mènent à ce résultat. Si le rapport émane d'une législature ou d'un comité dont les théories sont opposées au libre-échange, c'est le tarif que l'on incrimine. On semble cependant oublier totalement qu'en Angleterre, pays de libre-échange, le renchérissement des choses nécessaires à l'existence a été presque aussi grand qu'au Canada, où nous avons un tarif protecteur. Venant d'une circonscription non rurale, je sais que cette augmentation du coût de l'existence porte rudement sur nos classes industrielles. Ontario cherche à résoudre